

geaient. Rien ne voulut pousser là où les fées avaient renversé leurs casseroles. La clairière des sorciers demeura maudite et les bûcherons attardés font encore un long détour pour ne pas la traverser durant la nuit.

Et c'est de puis lors que le ménétrier de Chaingy fut appelé, par tous le violoneux du diable.

---

## LE MOIS DU ROSAIRE

---

A l'occasion du mois du rosaire qui s'ouvrira samedi prochain nous rappelons le passage suivant de la circulaire No 77 de Monseigneur l'archevêque de Montréal :

« 1<sup>o</sup> Dans toutes les églises paroissiales et dans tous les oratoires publics, dédiés à la Sainte Vierge, on récitera le chapelet et les litanies de la Sainte Vierge, tous les jours, soit pendant la messe, soit au salut du Saint Sacrement ;

2<sup>o</sup> J'autorise les mêmes exercices dans tous les autres oratoires, où l'on conserve le Saint Sacrement.

3<sup>o</sup> Ces exercices commenceront le 1<sup>er</sup> octobre et se termineront le 2 novembre.

4<sup>o</sup> J'invite MM. les Curés à faire chaque année une procession publique, dans le cours du mois d'octobre.

C'est du ciel que nous attendons le secours, et ce n'est que par la prière que nous l'obtiendrons.

En conformité d'un Décret du Souverain Pontife, et suivant la faculté qui y est donnée, j'autorise, au jugement des Curés et autres Recteurs des églises et chapelles du diocèse, à donner la bénédiction du Saint Sacrement avec *le Saint Ciboire* pendant les exercices du mois d'octobre ainsi qu'aux prières, qui se feront pendant l'année avec la récitation de litanies de la Sainte Vierge et le chapelet.

*Je vous prie de remarquer que ces exercices devront avoir lieu tous les ans, jusqu'à nouvel ordre, au mois d'octobre.* »

---

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante et les années passées, sont respectueusement priés de le faire au plus tôt,